

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail- Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DU
CONTRÔLE
DE QUALITE DES INTRANTS ET DES PRODUITS
AGRICILES

SOUS-DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DES
PESTICIDES, DES ENGRAIS ET DES APPAREILS DE
TRAITEMENT

SERVICE DE LA REGLEMENTATION DES
PESTICIDES.



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF REGULATION AND
CONTROL
OF INPUTS AND AGRICULTURAL
PRODUCTS

SUB DEPARTMENT OF REGULATION OF
PESTICIDES, FERTILIZERS AND
SPRAYERS

SERVICE OF PESTICIDES REGULATI ON

00005

05 JUL 2019

LETTRE CIRCULAIRE N° 00005/19/LC/MINADER/SG/DRCQ/SDRP/SRP DU
MODIFIANT LES DISPOSITIONS DE LA LETTRE CIRCULAIRE N°0001/19/LC/
MINADER/SG/DRCQ/SDRP/SRP DU 15 JANVIER 2016 PORTANT SUR LA PERIODE DE
VALIDITE D'UN PRODUIT PHYTOSANITAIRE AU CAMEROUN.

A TOUS LES OPERATEURS ECONOMIQUES DE LA FILIERE PHYTOSANITAIRE

A compter de la date de signature de la présente lettre circulaire, la durée de validité d'un produit phytosanitaire au Cameroun est de trois (3) ans. Cette mesure concerne tous les produits formulés à partir du mois de Juillet 2017.

Les détenteurs des lots de produits formulés avant cette période sont invités d'une part, à déclarer leurs stocks auprès des services en charge de la réglementation phytosanitaire dans les trois(3) mois qui suivent la date de signature de la présente lettre circulaire, et d'autre part, à prendre toutes les dispositions utiles, pour procéder à une analyse de conformité des lots déclarés, aux fins des prescriptions des mesures appropriées.

J'attache du prix à la stricte application de ces dispositions./-

Ampliations :

- CNHPCAT
- Croplife Cameroun/info
- Opérateurs de la filière phytosanitaire
- DRCQ/exécution et diffusion
- DRADER/ exécution et diffusion
- Archives

Yaoundé, le 05 JUL 2019

Le Ministre de l'Agriculture et du
Développement Rural



Gabriel MBAIROBE